

FORMATIONS SPÉCIALISÉES

DU SERVICE INDUSTRIEL DE L'AÉRONAUTIQUE

FS SIAé

du 1^{er} juin 2023

Depuis les dernières élections, le SIAé dispose d'une nouvelle instance spécialisée dans les conditions de travail et la prévention des risques. Chacun des AIA prenant très au sérieux ces sujets, qu'attend **FO** de cette nouvelle instance ?

Compte-tenu des spécificités de nos établissements, nos CHSCT étaient davantage des FS « Risque Métier » que des FS « Emprise »... Depuis les dernières élections nous nous retrouvons avec un format de FS différent que l'on soit en Bretagne ou à Clermont-Ferrand. Pour l'antenne de Nancy qui relève de l'AIA de Bordeaux, les représentants des personnels pour les questions de prévention et de conditions de travail ne seront pas des représentants du SIAé... Des réflexions seront à mener lors de cette mandature pour que l'organisation puisse évoluer si nécessaire.

Nos représentants attendent de cette FS SIAé qu'il soit question d'harmonisation des pratiques sans bien sûr que cela ait lieu en nivelant par le bas. Nos préventeurs travaillent déjà en réseau, mais ce n'est pas toujours simple. **FO** se doute bien que la DSIAé n'a pas attendu une nouvelle instance pour s'organiser, mais celle-ci permettra aux représentants des personnels d'avoir une meilleure vision des projets et actions lancés.

Le sujet de l'amiante sera évoqué aujourd'hui. On trouve encore aujourd'hui des matériels qui contiennent de l'amiante sans que les modes opératoires pertinents ne soient bien connus de tous. La crise du CrVI qui a principalement concerné les moteurs en 2020 alors que nous étions à peine sortis de la crise COVID a montré que notre secteur n'était pas à l'abri d'événements ayant des conséquences importantes sur les opérateurs malgré des moyens financiers et humains conséquents pour la prévention. Mais nos représentants constatent malheureusement que ce n'est pas toujours suffisant pour protéger au maximum les personnels.

Si les représentants **FO** attendent une harmonisation des pratiques sur le périmètre du SIAé, ils seront également attentifs aux indicateurs, de ce qu'ils révèlent de points communs ou d'écart significatifs... Le turn-over en croissance dans nos établissements a-t-il des conséquences sur le nombre d'accidents et d'incidents de travail ? Les accidents de trajet sont-ils également répartis au prorata des effectifs sur les différents AIA ?

Les RPS, le sentiment de surcharge de travail... affectent-ils de la même façon tous les AIA sans oublier bien sûr, la direction du service. Ainsi qu'il a été évoqué dans notre DL du CSA, la question du télétravail est également à aborder.



Les agents des services techniques et administratifs des AIA ont le sentiment que le télétravail n'est pas tout à fait rentré dans les mœurs de l'encadrement intermédiaire voir au-dessus. Pourquoi le SIAé semble-t-il moins bien servi que d'autres employeurs en clés TOKEN ? Ceci a des conséquences pour des personnels qui malgré les préconisations de la médecine du travail ne peuvent pas effectuer de télétravail faute de matériel adapté.

Les sujets ne manqueront probablement pas au cours de ces 4 années à venir...

Merci de votre écoute.

Paris, le 1^{er} juin 2023

